

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le **26/11/2020**

ID : 056-215601774-20201112-DEL2020\_07\_22-DE



## **Pluvigner**

### **Réaménagement du centre-ville**

### **Mission d'animation d'une démarche participative**

Note méthodologique et devis

Novembre 2020

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le **26/11/2020**

ID : 056-215601774-20201112-DEL2020\_07\_22-DE

COMMUN  
accord

3 Carre de Saxe  
35200 RENNES

Votre contact :

**Philippe MARTIN**

Tél. : 06 72 19 04 20

[p.martin.35@laposte.net](mailto:p.martin.35@laposte.net)

## Sommaire

<b>1. Les compétences et les moyens de COMMUN accord .....</b>	<b>4</b>
1.1 Nos atouts pour vous accompagner .....	4
<b>2. L'équipe de COMMUN accord désignée pour vous accompagner .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Le contexte .....</b>	<b>8</b>
3.1 Les objectifs de la commune de Pluvigner .....	8
3.2 La démarche participative, pilier de la co-construction du projet.....	9
<b>4. La méthodologie proposée.....</b>	<b>10</b>
1ère phase : Définition de la démarche participative.....	10
2ème phase : Animation de la démarche participative .....	11
3ème phase : Accompagnement de la maîtrise d'œuvre .....	12
4ème phase : Complément d'accompagnement de la maîtrise d'œuvre .....	12
<b>5. Le calendrier proposé.....</b>	<b>13</b>
<b>6. Le coût.....</b>	<b>14</b>
<b>7. Quelques références spécifiques .....</b>	<b>16</b>

Envoyé en préfecture le 23/11/2020

Reçu en préfecture le 23/11/2020

Affiché le **26/11/2020**

ID : 056-215601774-20201112-DEL2020\_07\_22-DE

# 1. Les compétences et les moyens de COMMUN accord

## 1.1 Nos atouts pour vous accompagner

Après près de 20 ans d'expériences professionnelles au sein d'IDEA Recherche, Philippe MARTIN de **COMMUN accord** a développé une expertise et un savoir-faire reconnus au service de ses commanditaires. Le principe de nos interventions repose sur la combinaison de nos différentes expertises et expériences pluridisciplinaires, dans l'objectif de médiations territoriales. Le respect de ce principe est pour **COMMUN accord** la base pour nous d'un travail réussi. L'approche proposée est en effet être adaptée aux enjeux spécifiques rencontrés, et a pour but d'être partagée par le plus grand nombre pour une réelle appropriation des résultats de la démarche participative engagée sur le territoire.

Ainsi, pour répondre aux mieux à vos attentes, nous vous proposons :

- Une expérience en matière de **définition et de conduite de projet** : **COMMUN accord** intervient auprès des collectivités, des syndicats publics, des associations dans l'ingénierie, la formalisation et la conduite de projet. De nombreuses missions qui nous ont permis d'éprouver des méthodes de concertation, de co-construction, d'aide à la décision pour la définition et la formalisation de projets stratégiques, projets politiques ou projets de services. Nous pourrions vous aider à structurer le processus aux différents niveaux : les étapes, le pilotage, les lieux et temps de concertation, d'information et de validation, les relations entre les parties prenantes...
- Une pratique de terrain au service des politiques publiques et de développement territorial. Pour le compte des collectivités locales, **COMMUN accord** intervient sur **les dimensions sociologiques, assurant un accompagnement méthodologique et l'animation de la concertation** avec l'ensemble des composantes associées aux usages et pratiques des acteurs (habitants, utilisateurs, autres activités économiques, décideurs, experts, etc.) , à leurs modes vie et à leurs besoins. Nous pouvons ainsi proposer tout un panel de dispositifs et formats de concertation, d'outils et de méthodes définis en fonction des enjeux à traiter, et pour une grande diversité de publics.

Nous chercherons donc toujours à faire « du sur-mesure », plutôt que d'imposer ou de dupliquer des « recettes » ou des modèles exogènes. Nous envisageons ainsi la participation comme le moyen de favoriser l'expression de tous a priori et la bonne appropriation par tous des décisions a posteriori.

À travers de nombreuses missions, les consultants de **COMMUN accord** ont développé une approche et un savoir-faire dans la conduite de démarche participative et de construction concertée. Une telle approche permet d'enclencher un processus dynamique d'amélioration et de progrès au service des démarches de territoire (plan local d'urbanisme, étude de programmation, renouvellement urbain, programme local de l'habitat, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, charte de territoire, agenda 21 local...).

Récemment, l'équipe de **COMMUN accord** a animé des démarches participatives pour des projets d'aménagement ou d'infrastructure similaires à celui de Plouvigner :

- Mission d'animation d'une démarche participative pour la ZAC Multisite de Janzé ;
- Accompagnement participatif pour le projet d'aménagement du quartier de la Gare de Concarneau ;
- Mission de concertation pour l'élaboration d'un projet de ville et d'une stratégie d'aménagement urbain du centre-ville de Tréguier ;
- Mission de concertation pour le projet de redynamisation du centre-bourg de Saint Georges de Reintembault.

Ainsi que de nombreuses autres démarches participatives pour des aménagements et des requalifications de centres villes, centres bourgs...

- Une compétence pluridisciplinaire et un accompagnement à deux niveaux : vous accompagner sur l'ensemble des champs relatifs à la conduite de votre projet et vous assister tant au **plan stratégique et politique** (situer les enjeux, mettre en perspective le projet, aider à la décision...) qu'au **plan opérationnel** (décliner le projet stratégique en organisation de travail...).
- Une capacité à **organiser** des manifestations ponctuelles d'ampleur variable (ateliers, réunions publiques, forums...) et à **élaborer les supports d'information et de communication** de natures très diverses en fonction des situations (guides méthodologiques, lettres d'information, films, dépliants synthétiques récapitulatifs d'une démarche...).
- Un cabinet de proximité : **COMMUN accord** est cabinet indépendant, de dimension régionale, implanté à Rennes. Nous disposons **d'une forte réactivité et d'une disponibilité** dans un rayon de 250 à 300 km autour de Rennes.

## 2. L'équipe de COMMUN accord désignée pour vous accompagner

**Chef de projet,  
en charge de,  
de l'animation et de  
la rédaction**



**Philippe MARTIN**

**Directeur d'études**

Né en 1965

### ● **Savoir-faire**

Développement durable

Évaluation de projets

Concertation

Environnement

Mobilités durables

- Conception d'outils méthodologiques de concertation pour les collectivités locales
- Accompagnement des collectivités dans les processus de médiation territoriale
- Accompagnement de démarches territoriales et de dispositifs et politiques publiques : diagnostic, prospective, orientations stratégiques, programmes opérationnels, évaluation participative
- Conception d'outils de concertation à la carte
- Méthode d'animations participatives innovantes et interactives
- Accompagnement à la conduite de projet
- Enquêtes et analyses sociologiques

### ● **Parcours**

- 2003-2020 : Directeur d'études à IDEA Recherche, Rennes
- 2002 : Chargé d'études au CEDAG (Centre d'Etude d'Agriculture de Groupe) (35)
- 2002 : DESS (Master 2) Evaluation de projets industriels, agricoles, sociaux et d'environnement
- 2001 : MST Aménagement du Territoire et Mise en Valeur des Régions
- 1989-1998 : Coordinateur logistique à Médecins Sans Frontières
- 1984-1989 : Chef de culture dans diverses exploitations agricoles

### ● **Et aussi...**

- Chargé d'enseignement en Licence III Aménagement à l'Université de Rennes 2 (« Diagnostic et projet de territoire »)
- Formateur à l'INSET d'Angers (« L'accompagnement des démarches participatives et de concertation avec les habitants »)

**Principales missions en lien avec votre projet**

- Concarneau (29) : MOE pour l'aménagement du quartier de la gare. Pour la SAFI. Avec ARCHIPOLE. 2018
- Etudes de « redynamisation du centre bourg » de Saint-Georges-de-Rintembault (35). Avec IAUR. 2019
- Lanvallay (22) : étude pré-opérationnelle secteur des cotissois et des tilleuls. Avec ORIGAMI. 2017-2018

**En charge  
de la conception  
graphique des  
documents  
et du suivi du  
marché**



**Agnès BESNARD**

**Graphiste  
Soutien à l'animation  
Directrice ressources internes**

Née en 1971

## ● **Savoir-faire**

### > **Le métier d'infographie & communication**

**Création de visuels**

**Cartes figuratives**

*Grande aisance avec l'univers informatique et numérique sous Windows :*

> Office : Word, Excel, Outlook, PowerPoint...

> Logiciels Open source : Scribus, Qgis, Gimp 2

> Adobe Creative Cloud : Illustrator, Indesign, Photoshop

- . Traitement visuel issu de bases de données
- . Cartographies expressives
- . Mise en graphisme d'information (Data),
- . Mise en page, conception des supports d'animation de réunions
- . Conception des livrables et documents de communication (plaquette, flyer...)

### > **Assistante d'animation**

**Assistance-support au réunions**

- . Assistance-support au réunions
- . Prises de notes et saisies
- . Aide à la logistique

### > **Le métier lié aux ressources internes**

**Marchés**

**Suivi contrat & facturation**

- . Marchés : élaboration des pièces administratives (DC1, DC2...), DPGF, acte d'engagement... dématérialisation...
- . Financier : suivi contrats et facturation
- . Gestion administrative et sociale

## ● **Parcours**

1996 -2020 : Responsable Administrative & financier, Marchés à IDEA Recherche, Rennes

2012-2014 : Formation maquettiste PAO, option retouche numérique

2003 : Formation Adobe (Illustrator, Photoshop...)

1994 : BTS comptabilité

## ● **Et aussi...**

Formatrice ponctuelle (intervention sur ½ journée/an) sur le thème « Croiser des regards, modéliser et schématiser / Savoir créer des modélisations » pour le Master SIFA, Université Rennes 2



## 3. Le contexte

### 3.1 Les objectifs de la commune de Pluvigner

Un réaménagement du centre-ville de la commune de Pluvigner a été réalisé dans les années 90. Mais l'aménagement actuel est source de nombreuses nuisances : mauvais état de la voirie et des trottoirs, stationnement difficile, mauvaise cohabitation entre piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes et automobilistes ; etc. En outre, plusieurs équipements publics doivent être requalifiés (ancienne poste, ancien restaurant scolaire, anciennes douches municipales) pour y implanter de nouveaux services ou de nouvelles infrastructures (La Poste, halles couvertes et parking, Maison France services, maison des jeunes, salle de réunion).

Par ailleurs, une zone commerciale de 9 hectares s'implante à 1 km du bourg et pourrait impacter l'attractivité du tissu commercial du centre-ville qui est aujourd'hui très dynamique.

Les élus partagent ces constats et souhaitent engager une requalification du centre-ville. Ce réaménagement est le projet central du mandat 2020-2026, déjà défendu par la précédente municipalité, ce secteur cristallise de nombreuses attentes de la part des usagers.

Afin de s'assurer d'une meilleure pérennité du projet et d'une bonne compréhension des enjeux, l'équipe municipale de Pluvigner souhaite conduire cette requalification en concertation avec les habitants et usagers en intégrant les commerçants.

L'avenue du Général de Gaulle, la rue Saint-Michel, la rue de l'Église et la rue de Hirello constituent l'axe traversant de la commune de Pluvigner. L'emprise du projet concerne environ 600 mètres et se situe entre le giratoire Saint Michel et le haut de la rue du Hirello dont la rénovation est en cours. Les objectifs et la finalité du projet de requalification sont les suivants :

- Mettre en valeur le patrimoine de la commune
- Améliorer et sécuriser les modes de déplacements actifs
- Organiser les différents flux motorisés et le stationnement
- Conserver l'attractivité commerçante de cet axe et faciliter l'accessibilité aux commerces
- Implanter de nouveaux équipements

En parallèle, la commune de Pluvigner a missionné la CCI pour réaliser un diagnostic commercial du centre-ville, mettre en place un observatoire du commerce local et analyser les flux de consommation, le comportement d'achat des habitants.

Les travaux sont programmés à partir de 2021, avec une maîtrise d'œuvre extérieure compétente en urbanisme, paysage et voirie et réseaux divers.

## 3.2 La démarche participative, pilier de la co-construction du projet

Dans le cadre du projet de requalification de l'axe traversant du centre-ville, l'enjeu est ainsi posé d'engager une démarche d'échanges entre les élus, les services et les partenaires et bien entendu les riverains, les habitants. Il s'agit de définir, collectivement, le devenir de cet axe, en répondant aux objectifs fixés par la maîtrise d'ouvrage et aux aspirations des citoyens et acteurs socio-économiques.

L'objectif de la démarche participative consiste à enrichir les approches spatiales, par l'analyse des perceptions humaines, liées aux pratiques, aux usages et aux attentes locales.

Pour cette réflexion relative à de requalification de cet axe traversant, la municipalité souhaite engager un dialogue avec la population tout au long de la démarche, dans un processus ouvert qui articule les riverains (habitants, commerçants) et les usagers, le grand public et la maîtrise d'ouvrage.

La « participation » constitue à la fois un enjeu et une méthode dans la recomposition de l'action publique, à partir de la mobilisation et de la coordination des ressources d'un territoire autour d'une démarche collective de projet.

La participation ne se confond pas avec le processus de décision qui appartient au maître d'ouvrage : elle enrichit la réflexion, elle éclaire la décision.

**COMMUN accord** dispose d'une expérience et d'un savoir-faire dans la conduite de démarche participative et de construction concertée.

**Notre intervention est « pédagogique »** : nous nous efforçons de proposer aux participants (habitants, riverains, associations ...) des outils d'analyse et des méthodes afin de structurer leur réflexion. Les échanges gagnent en épaisseur et les participants y trouvent matière à aller plus loin.

**Notre intervention est médiatrice** : elle permet qu'émergent les besoins, les demandes, les intérêts, les craintes des uns et des autres, sans jamais les opposer. L'expression est facilitée et reformulée par nos soins.

**Notre intervention est experte** : elle se nourrit d'apports théoriques grâce aux outils de la recherche-action en sciences sociales (sociologie, géographie, habitat, économie sociale, ...), avec le souci de la rigueur dans les méthodes et l'analyse. Cela nous permet d'être à un bon niveau d'écoute et de compréhension des débats.

Sans présager des contenus et des résultats, un processus participatif nécessite une méthodologie rigoureuse, organisée dans le temps, afin d'aboutir. Ainsi, compte tenu des premiers éléments posés par la maîtrise d'ouvrage, le méthodologie et le planning de la démarche peuvent s'entrevoir comme suit.

## 4. La méthodologie proposée

La mission de **COMMUN accord** consistera à définir les modalités de la concertation dans un premier temps, puis à organiser et à animer les séances de travail, à restituer leur contenu à la maîtrise d'ouvrage et au comité de pilotage, à préparer le volet participatif de la mission de maîtrise d'œuvre du projet de requalification, à accompagner le maître d'œuvre et le comité de pilotage dans la phase de conception du projet.

Il s'agit donc d'une mission qui comprend quatre phases.

### 1ère phase : Définition de la démarche participative

Le but de cette première phase consiste à définir les modalités de la démarche participative pour le réaménagement de l'axe traversant de Pluvigner.

Il s'agit, pour **COMMUN accord** :

- D'exposer sa vision et les enjeux d'une telle démarche ;
- De faire part de retours d'expérience et de poser les conditions de réussite ;
- De proposer les modalités opérationnelles de la démarche participative (mobilisation/invitation des citoyens et des acteurs socio-économiques, mise en place d'un groupe dédié, composition et règles de fonctionnement...);
- De fixer sur un calendrier prévisionnel englobant toutes les phases décrites dans le présent cahier des charges ;
- De fixer les contours des livrables qui seront produits (charte visuelle, rythme, processus de validation...);
- D'intégrer d'autres ressources à associer (communication, presse, ...).

Pour cela, nous envisageons :

- Une analyse du contexte et des enjeux, grâce à une **réunion de travail avec la maîtrise d'ouvrage, couplée à une visite sur site** ainsi qu'à du travail d'acculturation des documents à **COMMUN accord** ;
- L'élaboration des modalités de la démarche participative par du **temps de réflexion et d'écriture** à **COMMUN accord** ;
- Une **réunion de travail avec la maîtrise d'ouvrage** pour préciser les éléments de cadrage et nos propositions (réunion téléphonique) ;
- Une **réunion avec le comité de pilotage** pour valider les contenus et, ainsi, activer le processus participatif.

Pour ces réunions, nous élaborerons des documents supports, remis à chaque participant, préalablement transmis à la maîtrise d'ouvrage au moins 5 jours avant la réunion.

A ce stade, nous pouvons d'ores et déjà poser un certain nombre de questionnements relatifs à la concertation de manière générale et plus spécifiquement à celle entourant ce projet, qu'il nous faudra éclairer avec la maîtrise d'ouvrage, pour formuler des modalités cohérentes :

- **La mobilisation et l'engagement** : affecter un rôle à chacun pour l'impliquer dans l'action ; avoir un rôle, c'est trouver du sens et de l'intérêt à l'élaboration du réseau ;
- **L'ouverture** : plus le groupe est nombreux et divers, plus les débats sont riches et significatifs ;

- **La traduction** : consiste à transformer un énoncé ou enjeu en un autre énoncé/enjeu pour rendre possible le lien entre des activités hétérogènes ;
- **La qualité** : c'est l'approfondissement des connaissances mutuelles, c'est garantir le sérieux dans les expressions, experts et non-experts, élus et non élus ;
- **La controverse** : c'est par la controverse que s'élaborent les faits, que l'on peut saisir « le fait en train de se faire », donc saisir le sens et le contenu du fait ; un conflit est la conséquence d'une non-clôture de la controverse
- **La transparence et la traçabilité des débats**: veiller à la transparence permanente pour une meilleure lisibilité, intelligibilité, donc une meilleure confiance des éléments du réseau ;
- **La clarté dans les règles** organisant les débats.

## 2ème phase : Animation de la démarche participative

Notre méthode, adaptée aux enjeux du présent projet, propose de concevoir la requalification de l'axe traversant à partir de la principale ressource du territoire : les citoyens. Elle implique un déplacement des modalités de travail par la co-construction d'un diagnostic et d'une vision commune et prospective entre citoyens, élus, services et experts.

Au cours de la première phase, nous aurons élaboré une méthodologie complète et détaillée pour associer les citoyens. Lors de cette deuxième phase, **COMMUN accord** produira les supports nécessaires à la mise en œuvre du dispositif préalablement validé par la maîtrise d'ouvrage et le comité de pilotage.

Sans présager des modalités qui seront retenues, nous pouvons entrevoir la mise en place d'un groupe multi-acteurs, notamment composé des citoyens, des riverains et des acteurs socio-économiques de la commune.

Ce groupe sera amené à se réunir à plusieurs reprises, sous forme d'ateliers en salle et/ou sur site (pour chiffrer notre prestation, **nous estimons le nombre d'ateliers à quatre**). **COMMUN accord** se chargera de **l'animation des séances**, et de **l'élaboration et édition de tous les documents** nécessaires à leur réussite (invitation, support d'atelier, compte-rendu). Pour les supports d'ateliers, ils seront préalablement transmis à la maîtrise d'ouvrage au moins 5 jours avant la réunion.

Nous proposerons également les thématiques à aborder, ainsi que les éventuels éléments de connaissance à partager avec ce groupe (diagnostic existant, étude technique, données quantifiées, etc...).

Plusieurs réunions seront nécessaires avec la maîtrise d'ouvrage et le comité de pilotage pour valider l'enchaînement des ateliers et les supports produits :

- Trois réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage (réunions téléphoniques) ;
- Deux réunions avec le comité de pilotage.

Pour ces réunions, nous élaborerons des documents supports, remis à chaque participant, préalablement transmis à la maîtrise d'ouvrage au moins 5 jours avant la réunion.

### 3ème phase : Accompagnement de la maîtrise d'œuvre

À l'issue du processus participatif, **COMMUN accord** établira et fournira un livrable restituant le travail, les réflexions et les axes de projet.

Ce livrable sera exploré et amendé lors d'une **réunion de travail avec la maîtrise d'ouvrage** (réunion téléphonique). Il sera ensuite présenté en **réunion du comité de pilotage**.

**COMMUN accord** remettra ce livrable au maître d'ouvrage au minimum en 2 exemplaires papier ainsi qu'un exemplaire CD.

L'objectif de ce livrable est d'être annexé au cahier des charges de la consultation du maître d'œuvre.

### 4ème phase : Complément d'accompagnement de la maîtrise d'œuvre

À partir de l'engagement du travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue par la maîtrise d'ouvrage, **COMMUN accord** sera sollicité pour organiser, piloter et animer les réunions/ateliers permettant d'élaborer le projet de requalification jusqu'à la phase avant-projet.

Les réunions/ateliers seront conduites selon les mêmes principes que ceux décrits précédents, en veillant à bien articuler la production de l'équipe de professionnels avec les apports et les réflexions des citoyens. Ceci supposera des temps d'échanges et de préparation entre **COMMUN accord**, l'équipe de maîtrise d'œuvre et bien entendu la maîtrise d'ouvrage avant toute réunion/atelier.

A ce stade, nous estimons le nombre de réunions et ateliers comme suit pour mener à bien cette phase :

- Trois réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage (réunions téléphoniques) ;
- Deux réunions avec le comité de pilotage ;
- **Trois ateliers avec le groupe multiacteurs** mobilisé dans les phases précédentes. Afin d'étoffer toujours plus la réflexion et de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs, la question de l'ouverture de ce groupe pourra être posée.

## 5. Le calendrier proposé

Le calendrier proposé est conforme à celui indiqué au cahier des charges, soit à compter de la date de démarrage :

Tranche ferme

- Phase 1 : Définition de la démarche participative → 2 mois
- Phase 2 : Animation de la démarche participative → 8 mois
- Phase 3 : Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage → 2 mois
- Phase 4 : Complément d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage → 5 mois

Par ailleurs, le cahier des charges indique le lancement de l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre durant l'année 2021. Ainsi, nous serons vigilants quant au rythme fixé pour ce projet, dans le but d'articuler Qualité des échanges et de la réflexion pour le projet / Motivation et intérêt des participants / Contraintes et objectifs de la maîtrise d'ouvrage.

## 6. Le coût

TRANCHE FERME	Journée de travail	Coût en € HT
<b>Phase 1 : Définition de la démarche participative</b>		
Analyse du contexte et des enjeux	0,5	450,00 €
Réunions avec la maîtrise d'ouvrage pour démarrage de l'étude	1,5	1 350,00 €
Comité de pilotage pour le lancement de la démarche participative	1	900,00 €
<b>Phase 2 : Animation de la démarche participative</b>		
Constitution des groupes de travail	0,5	450,00 €
Organisation et animation pour une séance de travail (4)	4	3 600,00 €
Élaboration des documents livrables à l'issue du travail participatif	4	3 600,00 €
Réunions maîtrise d'ouvrage et comité de pilotage (5)	2,5	2 250,00 €
<b>Phase 3 : Accompagnement de la maîtrise d'œuvre</b>		
Élaboration du livrable à disposition du maître d'œuvre	2	1 800,00 €
Réunions maîtrise d'ouvrage et comité de pilotage (2)	1,5	1 350,00 €
<b>Phase 4 : Complément d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage</b>		
Réunions maîtrise d'ouvrage et comité de pilotage (5)	2,5	2 250,00 €
Organisation et animation pour une séance de travail (3)	3	2 700,00 €
Compte-rendu d'une séance de travail (3)	3	2 700,00 €
SOUS-TOTAL HT	26	23 400,00 €
Frais de déplacement		1 200,00 €
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>24 600,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>4 920,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>29 520,00 €</b>

À Rennes, le 5 octobre 2020

Pour COMMUN accord,

Philippe MARTIN

Directeur d'études

**COMMUN  
accord**

3 Café de Saxe  
35200 Rennes

RCS en cours d'attribution



Exemples d'ateliers participatifs animés par **COMMUN accord**



Sans jamais oublier la convivialité...





## 7. Quelques références spécifiques

- **Plan de référence, étude d'aménagement et d'urbanisme**
  - . Pour Concarneau (29). En collaboration avec ARCHIPOLE. 2018-2019
  - . Pour Tréguier (22). En collaboration avec l'ADEUPa. 2018.
  - . Pour La Baule-Escoublac (44). 2014 et 2017
  - . Pour l'agglomération angevine (49). En collaboration avec F.au. 2013
  - . Pour la ville de Saint-Brieuc (22). En collaboration avec F.au. 2013
  - . Pour la commune d'Arradon (56). En collaboration avec le cabinet Le Trionnaire et l'agence R. Désormeaux. 2013
  - . Pour la commune de Ploemeur (56). En collaboration avec le cabinet B. Menguy. 2012
  - . Pour la commune de Plouhinec (56). En collaboration avec F.au. 2010-2011
- **Étude de requalification du centre-ville**
  - . Pour Saint-Georges de Reintembault (35). En collaboration avec Atelier IAU. 2018.
  - . Pour Lanvallay (22). En collaboration avec ORIGAMI. 2018.
  - . Pour La Bazouge-du-Désert (35). En collaboration avec Atelier IAU. 2018
  - . Pour Mauron (56). En collaboration avec MENGUY Architectes. 2017
  - . Pour Concoret (56) : En collaboration avec ORIGAMI. 2017-2018.
  - . Pour Coglais communauté (35). Étude pour la requalification de 3 ilots en centre-bourg. En collaboration avec l'Agence R. Désormeaux. 2014-2015
  - . Pour la commune de Saint-Avé (56). Démarche participative pour la réflexion sur le devenir du centre-ville. 2013
  - . Pour la commune d'Arradon (56). En collaboration avec l'Agence R. Désormeaux. 2012-2013
  - . Pour la commune de Varades (44). En collaboration avec Paysages de l'Ouest. 2011-2012
  - . Pour la commune d'Erbray (44). En collaboration avec F.au et La Terre Ferme. 2010-2011
  - . Pour la Commune de Silfiac (56). En collaboration avec Atelier Espace-Temps et l'Agence Desormeaux. 2010-2011
  - . Pour la commune de Cintré. En collaboration avec l'agence Desormeaux (mandataire). 2009-2010
  - . Pour la commune d'Orgères. En collaboration avec Thierry Roty architecte urbaniste et Pierre LEBER, paysagiste. 2009
  - . Pour la Commune de Saint-Grégoire (35). En collaboration avec Paysages de l'Ouest et Cibles et Stratégies. 2009-2010
- **Élaborations d'Agendas 21 locaux**
  - . Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët (50). En collaboration avec Paysages de l'Ouest. 2016-2018
  - . Communauté de communes de Saint-James (50), en collaboration avec Paysages de l'Ouest et EB Conseils. 2013
  - . Commune de Plélan-le-Grand (35) en collaboration avec Archipole (mandataire), EB Conseils. 2012-2013
  - . Lamballe Communauté (22) en collaboration avec EB Conseils, Cie Alter Ego, F. Blanchet (créatrice site internet). 2010-2012
  - . Pontivy Communauté (56) en collaboration avec EB Conseils, Cie Alter Ego. 2011-2012
  - . Laval agglomération (animation de séminaires élus et forum citoyens). 2012
  - . Communes de Roscoff (29), de Locmaria-Plouzané et de Plouzané, en collaboration avec la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) et EB Conseils. 2010-2012
  - . Commune de Guingamp (22) en collaboration avec Archipole (mandataire), EB Conseils, Cie Alter Ego. 2010-2012
  - . Communauté de Communes du Pays des Herbiers (85). 2008-2009
- **Ateliers participatifs pour l'élaboration de la ZAC multisites à Janzé**
  - . Pour la commune de Janzé. En collaboration avec la Sembreizh. En cours.
- **Projet de territoire**
  - . Pour Plélan-le-Grand (35). En collaboration avec Atelier IAU. 2018.
  - . Pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand (35). 2006-2007.

. Pour la Communauté de Communes de Saint-Aubin-du-Cormier. En partenariat avec Katalyse. 2005-2006

- **Réalisation de 4 films relatifs aux formes urbaines : « les extensions urbaines », « le renouvellement », « la concertation-participation », « le logement semi-collectif »**  
Pour l'AUDIAR (35). En collaboration avec TOOT. 2007